

AMÉNAGEMENT URBAIN : PROMOUVOIR LA PRATIQUE DU VÉLO

#Mobilités actives #Developpement territorial #Qualité de vie



ACTION

Convaincus des bénéfices en termes de santé et de développement durable, vous souhaitez encourager le recours aux mobilités actives sur votre territoire ?

Cette fiche vous propose un plan d'action concret pour y parvenir, et renforcer les politiques et schémas territoriaux déjà mis en place. Ce plan d'action repose sur la transversalité, et permet de mobiliser de nombreux acteurs publics, privés et associatifs sous votre pilotage.

Les avantages sont multiples :

- Concilier deux objectifs majeurs de politique publique : la promotion de la santé via l'activité physique ou sportive, et la protection de l'environnement en offrant des alternatives aux transports motorisés.

- Répondre à une attente des habitants qui perçoivent de plus en plus l'intérêt de « bouger plus » au quotidien.
- Améliorer la qualité de vie des habitants dans leur environnement de proximité, en développant et en mutualisant les investissements d'aménagements urbains et ruraux.
- Impulser une démarche sport santé sur le territoire, en suscitant une collaboration durable entre les acteurs locaux.

OBJECTIFS

- Lutter contre la sédentarité et l'inactivité physique.
- Favoriser le recours aux mobilités actives en toute sécurité, en augmentant la présence et la visibilité des cyclistes.
- Sensibiliser aux bienfaits d'une activité physique et sportive modérée au quotidien.
- Encourager ceux qui n'osent pas encore passer à l'acte à abandonner les transports motorisés pour les trajets courts, favoriser l'utilisation de plusieurs modes de transports sur un même déplacement.

PISTES D' ACTIONS

SENSIBILISER, INFORMER, FORMER :

- Suivre un programme d'information et de formation sur les mobilités actives, destiné aux élus locaux et aux agents territoriaux (ex : Ressource #3 Guide Plan Vélo : mode d'emploi, Fédération Française des usagers de bicyclette FUB).
- Favoriser et soutenir l'apprentissage du vélo dans le cadre scolaire et périscolaire, dans le cadre associatif ou de dispositifs municipaux pour la population. Programme Savoir Rouler à Vélo du Ministère chargé des sports, le programme Génération Vélo : <https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/>.
- Promouvoir l'usage du vélo grâce à une signalétique adaptée et sécurisante, jalonner les itinéraires et signaler les « temps de trajet à vélo ».

PISTES D' ACTIONS ENCOURAGER ET SÉCURISER LA PRATIQUE :

- Multiplier les voies cyclables sécurisées, ainsi que les stationnements abrités et sécurisés (possibilité de cadenasser le vélo à un support).
- Participer à l'acquisition de VAE (Vélo à assistance électrique) et de vélos, favoriser l'implantation de vélos en libre-service.
- Installer près des parcs à vélos des « stations-services vélos » pour aider à la maintenance en assurant la continuité des réseaux piétons et cyclables.
- Promouvoir l'usage du vélo par les agents territoriaux et leur proposer le « forfait mobilités durables » (cf. Ressource #1 Mémo collectivités, Loi mobilité), acquérir une flotte de vélos municipaux.
- Développer les zones 30 km/h, les « zones de rencontres », les voies vertes et les possibilités de déplacements dans les espaces ruraux.

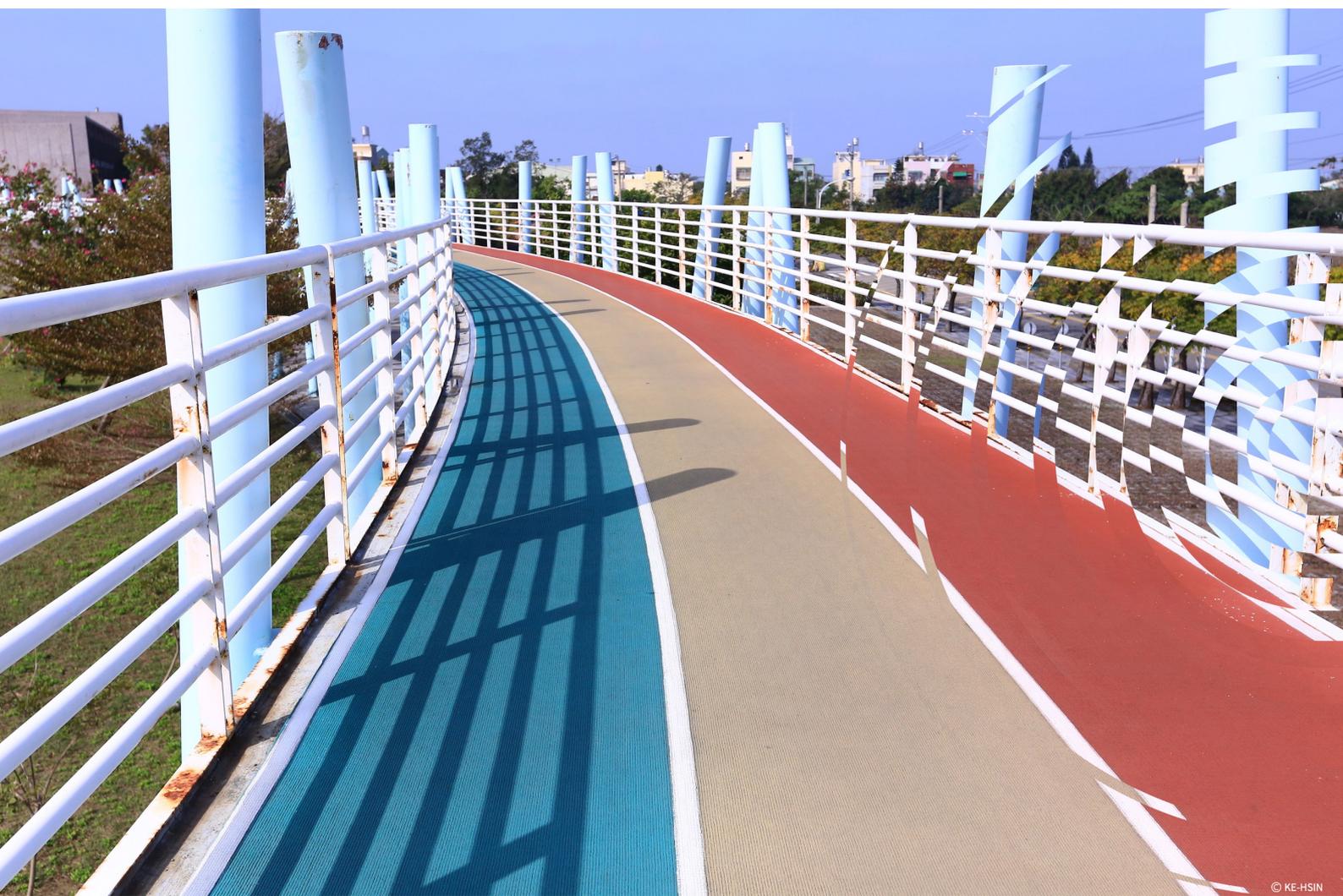
BUDGET

Le coût des aménagements est variable selon la nature des équipements mis en place :

- Fléchage et marquage du mobilier urbain.
- Pose d'arceaux (pour le stationnement des vélos) et de stations de gonflage : environ 200€/arceau intégration d'équipements favorisant les mobilités actives à des projets de promotion immobilière.
- Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) : 350M€ sur 7 ans pour l'aménagement cyclable et le développement des mobilités actives + 100 M€/an disponibles pour les mobilités au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), notamment pour le développement des mobilités actives.

PARTENARIATS POSSIBLES

- Collectivités territoriales, l'État pour avoir une action coordonnée d'aménagement.
- Fédération Française de Cyclisme.
- Entreprises du cycle et acteurs de l'économie du sport.
- Entreprises et employeurs publics afin de favoriser l'adoption des mobilités actives pour les trajets quotidiens et professionnels et d'identifier les aménagements nécessaires à proximité des lieux de travail (douches, stationnements, stations de gonflage et de maintenance, ...).



BONNES PRATIQUES

A. Strasbourg

Plus de 600 km de pistes cyclables, 16% de part modale (contre 2 à 3% pour le reste de la France).

<https://www.strasbourg.eu/a-velo>

B. Bordeaux

Plus de 700 km de pistes cyclables, 8% de part modale.

<https://sedeplacer.bordeaux-metropole.fr/Velo/Se-deplacer-a-velo>

C. Pays de Falaise (Normandie)

Approche concertée impliquant le développement multidimensionnel de la mobilité active (aménagement de pistes cyclables, locations de VAE, animations, ...).

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/mobilite-durable-inclusive-pays-falaise.pdf>

D. Rouen

www.guidoline.com, atelier d'autoréparation, conseils, vente de pièces détachées associé à un café culturel et à des ateliers déplacements, acteur de l'économie sociale et solidaire regroupant 6000 adhérents.

E. Mobilibre (Pays Portes de Gascogne)

Projet de mobilité en milieu rural, approche multimodale, mise en place de location de location de VAE et d'une plateforme, aménagement de voies partagées. <https://www.paysportesdegascogne.com/mobilite/le-projet-de-mobilites/>

F. Tous à bicyclette ! (ComCom du Mont des Avaloirs - Mayenne nord)

Création d'itinéraires cyclables et de zones d'accueil vélo dans des zones ciblées par le biais d'un schéma directeur participatif ; installation de systèmes radar signalétiques qui informent les automobilistes de la présence de cyclistes en temps réel ; un service de location de vélo à assistance électrique moyenne ou longue durée, avec un parc de vélos équipés.

https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/038_fiche_laureat_tenmod_tab_paysdeloire.pdf

METHODOLOGIE ET CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de km de piste cyclable, stationnements vélo construits, rénovés.
- Nombre de ruptures dans les itinéraires cyclables raccordés et dans les continuités piétonnes.
- Nombre de personnes ayant bénéficié d'actions d'apprentissage du vélo, d'une aide financière.
- Nombre de cyclistes empruntant un itinéraire cyclable (compteur).
- Sommes engagées dans des projets d'aménagement favorisant les mobilités actives et l'accessibilité.
- Étude locale de mobilité (comportements et représentations -quantitative et qualitative).

RESSOURCES UTILES

1. Mémo collectivités, Loi mobilité.

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/M%C3%A9mo%20LOM.pdf>

2. Sur la sécurisation des mobilités actives.

<http://collectivitesviables.org/articles/securite-des-deplacements-actifs.aspx>

3. Guide Plan Vélo : mode d'emploi, Fédération Française des usagers de bicyclette FUB.

https://www.fub.fr/sites/fub/files/fub/Boutique/plan_velo_mode_emploi_version_finale_bd.pdf

4. Programme 'Savoir Rouler à Vélo' lancé par le Gouvernement, destiné aux enfants de 6 à 11 ans.

<https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/>

5. Programme Savoir rouler à vélo par la Fédération Française de Cyclisme.

<https://www.ffc.fr/pratiquer/jeunesse/savoir-rouler-a-velo/>

6. Guide à destination des collectivités sur le comptage des cyclistes en milieu urbain.

http://www.villes-cyclables.org/modules/kameleon/upload/1GUIDE_BAT_WEB2.pdf

7. Carte interactive des voies cyclables en France.

<https://www.amenagements-cyclables.fr/fr/facilities>

8. Outil d'évaluation économique des effets sanitaires (HEAT) liés à la pratique du vélo et de la marche :

<https://www.euro.who.int/fr/publications/abstracts/health-economic-assessment-tool-heat-for-walking-and-for-cycling.-methods-and-user-guide-on-physical-activity,-air-pollution,-injuries-and-carbon-impact-assessments-2017>

Contact

bougerplus2024@gmail.com

Réalisée par le Collectif pour une France en Forme pour Paris 2024 avec l'expertise du Ministère chargé des Sports et de l'ONAPS

